



Avis de course de la Coupe de Rivière 2023

CAP CORSE - CORSAIRE

20 AVRIL – 1^{er} MAI 2023

CVCE – Club de Voile de Chateauroux - Eguzon

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 – les règles en vigueur telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 – les règles de classe.
- 1.3 – les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir du samedi 29 avril dans les locaux de la base nautique d'Eguzon et affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera situé au sein du club house CVCE.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux des classes Corsaire, Corsaire JOG et Cap-Corse.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent :

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau : le certificat de jauge spécifique à la Classe.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, jusqu'au 29 Avril 2023. Il est préconisé de renvoyer au plus tôt les formulaires d'inscription avant le 16 Avril 2023 pour des raisons d'organisation

Formulaire d'inscription à envoyer à l'intention de :

CVCE Bruno Martin 8 route de La Châtre 36100 Issoudun Tél : 06 77 89 62 54

Ou par mail : axel.gabriel.martin@wanadoo.fr

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe : Corsaire, Corsaire JOG et Cap Corse Droits d'inscription : 30 euros par bateau

5.2 Autres frais :

Dîner des équipages, le dimanche 30 avril à partir de 19h30 : 22€50 par personne (skippers, équipiers, accompagnateurs) à régler à l'inscription ; apéritif offert (boisson en sus)

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

Vendredi 28 avril :

14h à 18h Grutage et confirmation des inscriptions, 14h : entrainement libre

Samedi 29 avril :

10h à 13h Grutage et confirmation des inscriptions, 13h : Briefing coureurs

14h : 1er signal d'avertissement 18h30 : Pot d'accueil et barbecue tiré du sac

Dimanche 30 Avril :

10h : 1er signal d'avertissement, Manches à suivre, 19h30 : soirée des équipages

Lundi 1 mai :

10h : 1er signal d'avertissement. Aux environs de 15h : Remise des prix

8 COURSES

8.2 Nombre de courses :

Samedi 29 avril : Nombre de courses prévu : 2. Nombre de courses maximum : 3.

Dimanche 30 avril : " " 3 (dont 1 côtier) " " 4

Lundi 1er mai : " " 2 " " 2

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

10 LIEU

L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type « construits » et « côtiers »

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT.

14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand : de 4 courses à plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 Le classement entre les 3 classes, Corsaire, Corsaire JOG et Cap Corse, se fera en temps réel.

15 EMBLEMES

Le club : Club de Voile Chambon Eguzon assurera l'amarrage à flot du vendredi 8 avril à partir de 10 heures jusqu'au lundi 1er mai à 17 h au ponton du club. Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont accueillis.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant,

les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.frou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course.

Remise de la coupe FONFON CUP à la première féminine du classement général.

22 Hébergement et informations complémentaires contacter : Yves BODIN bodinyv@wanadoo.fr